

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

13 décembre 2018

et qu'elle a été faite le

13 décembre 2018

Que le nombre des membres en
exercice est de : 44

Présents : 32

Absents suppléés : 4

Absents excusés : 8

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2018_12_214**

Objet :

Aménagement devant le collège à
Fraisans : approbation du BP
Prévisionnel et demandes de
subventions

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier MATHEVON, Mme Laure VALENTIN **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérôme FASSET **Montmirey-le-Château** : Mme Monique VUILLEMIN **Mutigney** : Mme Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Pagney** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulères** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés : **Etrepigny** : M. Frédéric SIGNORI **La Bretenière** : M. Jean-Pierre VOUAUX **Montmirey-la-Ville** : M. Christian MIGNOT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER

Absents excusés : **Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Denis JEUNET **Our** : M. Jacques LEFEVRE **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GOMOT

Procurations de vote :

Mandants : M. Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Didier TISSOT (ROUFFANGE)

Mandataires : Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

AMENAGEMENT DEVANT LE COLLEGE A FRAISANS : AMENAGEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le projet de requalification de l'espace public de l'esplanade du collège (400 élèves) à Fraisans vient en complément des travaux déjà réalisés de requalification du collège ainsi que du gymnase intercommunal voisin en zone urbaine dense et complètent l'aménagement de la liaison douce en cours de création entre Salans et Fraisans.

Les travaux d'aménagement de sécurisation et d'accessibilité de l'esplanade du collège visent à répondre aux enjeux et au programme identifiés avec la commune, le collège et le service transport, dans l'étude de faisabilité réalisée par le CAUE du Jura en janvier 2016 (annexée).

Afin de remédier à la superposition des circulations piétonnes et routières, que présente la carte d'état des lieux de l'étude CAUE, et assurer la sécurisation des déplacements doux et l'accessibilité - différenciée - des voies de circulation et du collège, il est prévu en l'espèce de :

- sécuriser devant le collège les trajets et les attentes des enfants empruntant les bus scolaires, en supprimant l'espace de stationnement pris sur l'enceinte du collège au bénéfice de la circulation piétonne ;
- créer 4 trottoirs extérieurs de débarquement pour bus aux normes handicapés à proximité de l'entrée du collège ;
- créer un grand ilot central piéton/vélo, avec des cheminements piétons à l'intérieur de l'ilot permettent de rejoindre en toute sécurité l'entrée du collège ;
- créer pour les bus et les pompiers une voie de circulation dédiée, séparée de celle des autres véhicules le long du trottoir extérieur; les bus scolaires faisant le tour complet de l'ilot tandis que les véhicules du personnel, des parents et des riverains sont détournés pour emprunter une deuxième voie intérieure ;
- proposer que cette voie intérieure soit partiellement bordée d'une zone de dépose minute des élèves ainsi que de places de stationnements, créées en épis le long des grandes longueurs de l'ilot central et le long du terrain de sport à proximité du gymnase intercommunal, répondant au besoin des parents et du personnel du collège, sans gêner la circulation des bus et permettant de rejoindre, à pied et en toute sécurité, l'entrée du collège; tandis que seront créées des places de stationnement PMR à proximité de l'entrée du collège ;
- sécuriser l'accessibilité des cyclos.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT / BP prévisionnel :			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (€HT)	Nature et origine du financement	Montant (€HT)
Travaux d'aménagement de sécurisation et d'accessibilité de l'esplanade du Collège à Fraisans	343 660€	Etat/DETR (35%)	120 281€
		CD39 (30%)	103 098€
		Amendes de police	7 500€
		Autofinancement	112 781€
Total €HT	343 660€	Total €HT	343 660€

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après présentation en séance publique, a délibéré :

- approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter les aides financières ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0